



**UNION DEPARTEMENTALE des RETRAITES
FORCE-OUVRIERE DU RHÔNE**

214 avenue Félix Faure 69441 LYON CEDEX - 03

UCR Rhône

**MOTION de l'AG de L'UDR FO du RHÔNE
du 10 JUIN 2021**

PERTE D'AUTONOMIE: ni 5ème Branche, ni 5ème Risque !

L'Assemblée Générale de l'UDR FO du Rhône, réunie ce jour, fait siennes les positions du Comité Exécutif de l'UCR FO des 18 et 19 mai 2021:

" la perte d'autonomie, constitue un risque au même titre que n'importe quelle autre maladie. Ce risque doit relever de la branche maladie de la Sécurité Sociale qui repose sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé. Avec la création d'une 5ème branche se profile en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la Sécurité Sociale basés sur la solidarité intergénérationnelle. C'est pour les mêmes raisons que le Comité Exécutif rejette catégoriquement les pistes envisagées pour le financement de cette 5ème branche qui rompent avec le principe du salaire différé pour lui substituer l'impôt sous différentes formes comme l'augmentation de la CSG sur les pensions, la réduction de déductions fiscales, la prise en compte du patrimoine...."

L'Assemblée Générale alerte.

Le gouvernement poursuit ses travaux sur le financement de cette 5ème branche: réunions de la CNSA, réunions de commissions spécialisées...

Il ne s'agit en rien d'un cadre de négociations. Il s'agit pour le gouvernement de faire avaliser par les organisations syndicales, dont FO, sa politique de destruction de la Sécurité Sociale.

Pas une voix FO pour substituer au salaire différé l'impôt sous forme de cotisation spécifique, d'augmentation de la CSG ou autre...!!!

DEFENSE DU SALAIRE DIFFERE!

DEFENSE DE LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE!

DEFENSE DE LA SECURITE SOCIALE DE 1945!

**Adoptée à l'unanimité,
Lyon le 10 juin 2021**